



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de l'Animation des Politiques Publiques
Interministérielles et de l'Environnement
Bureau de l'Environnement**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
SUR LES COMMUNES d'IRANCY et de SAINT-BRIS-LE-VINEUX**

Le public est averti qu'en exécution :
- du code de l'environnement,
- du code de l'urbanisme,
- de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2021-0196 du 2 juillet 2021,

une enquête publique relative aux demandes de permis de construire pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur les communes d'IRANCY et SAINT-BRIS-LE-VINEUX, déposée par la SAS Centrale Photovoltaïque de La Faye (EDF Renouvelables France), sera ouverte du **vendredi 20 août 2021 (9 h) au lundi 20 septembre 2021 inclus (17 h)**, soit une durée de 32 jours consécutifs, en mairies d'IRANCY et SAINT-BRIS-LE-VINEUX.

Est désigné M. Pierre GUION en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier de demandes de permis de construire comprenant une étude d'impact, l'avis de l'Autorité Environnementale, le mémoire en réponse à cet avis de la SAS Centrale Photovoltaïque de La Faye et les registres d'enquêtes seront déposés pendant toute la durée de l'enquête du vendredi 20 août 2021 au lundi 20 septembre 2021 inclus, en mairies d'IRANCY et de SAINT-BRIS-LE-VINEUX, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies.

Le dossier complet pourra également être consulté sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne www.yonne.gouv.fr (rubrique politiques publiques / environnement / Photovoltaïque / enquêtes publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public du 20 août 2021 au 20 septembre 2021 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.17 ou au 03.86.72.79.89.

Les communes d'IRANCY et SAINT-BRIS-LE-VINEUX, implantation du projet, et les communes de CHITRY, QUENNE, AUGY, CHAMPS-SUR-YONNE, BAZARNES, ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE, VINCELOTTE, VINCELLES, DEUX RIVIERES, SAINT-CYR-LES-COLONS, VERMENTON, dont leur territoire est limitrophe à celui du projet, sont concernées par le périmètre d'affichage réglementaire.

Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :

- soit par voie électronique, à l'adresse e-mail suivante : pref-photovoltaïque-irancy-saint-bris@yonne.gouv.fr
- soit par écrit :
 - sur les registres « papier » déposés en mairies d'IRANCY et SAINT-BRIS-LE-VINEUX, ou
 - courrier adressé à la mairie de SAINT-BRIS-LE-VINEUX (siège de l'enquête) à l'attention du commissaire enquêteur.

Indépendamment des dispositions ci-dessus et **dans le respect des règles sanitaires en vigueur**, M. le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public qui seront également consignées dans le procès-verbal :

à la mairie d'IRANCY, les :

- vendredi 20 août 2021 de 9h à 12h,
- vendredi 10 septembre 2021 de 14h à 17h,
-

à la mairie de SAINT-BRIS-LE-VINEUX les :

- samedi 4 septembre 2021 de 9h à 12h,
- lundi 20 septembre 2021 de 14h à 17h.

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de l'Environnement), en mairies d'IRANCY et SAINT-BRIS-LE-VINEUX, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera la délivrance, assortie du respect de prescriptions, ou le refus du permis de construire.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de Mme. Sarah FRIEDRICH – responsable du projet pour la SAS Centrale Photovoltaïque de La Faye – Coeur Défense Tour B – 100 Esplanade du Gnl de Gaulle – 92932 PARIS La Défense Cedex- tel: 06.17.17.65.46.